

**2025/24**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 30 JUIN 2025**

Date de la convocation : 24/06/2025

| Nbre de membres en exercice | Présents | Absents | Absents ayant donné procuration | Votants |
|-----------------------------|----------|---------|---------------------------------|---------|
| 14                          | 10       | 3       | 1                               | 11      |

L'an deux mille vingt-cinq,

Le 30 juin, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BAULÈS Jean-François, Maire.

**Étaient présents :** BAULES J-F - DUBIETZ Ph. – COMMINAL F. - CENEDESE A. - SERRUS T. - DELLUC J-L - PAGES DAVOINE C. – MALBERT D. - CAMALET M - HABONNEAU R

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Étaient excusés :** DOS REIS P. - VELIN C. - BELMONTE M.

**Étaient absents ayant donné procuration :** BEAUFOUR A. (pouvoir à HABONNEAU R.)

M. COMMINAL a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : DELIBERATION RELATIVE AU RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ**

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

- Vu le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir diverses activités liées aux espaces verts, la mise en place de panneaux d'information, de travaux de voirie, le lancement de la saison culturelle au Hangart ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

Voix POUR : 11

Voix CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**DÉCIDE** Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 2 juillet 2025 au 31 décembre 2025 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 17.5h.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 432 du grade de recrutement.

**PRÉVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Pour extrait conforme

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Le Maire,  
Jean-François BAULES

Le Secrétaire de séance,  
Francis COMMINAL